

Point presse

Aides exceptionnelles à l'acquisition de masques dans le cadre du COVID 19

Mercredi 23 septembre à 9H30

A la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Côte d'Opale
35 rue Descartes à Calais

La situation sanitaire impose le port du masque dans de multiples situations pour l'ensemble de la population. Le coût engendré pour nos assurés est conséquent, notamment pour les familles. Les dispositifs de soutien à la population se mettent en place.

Comme annoncé par le Ministre de la Santé, un envoi postal est en cours pour adresser des masques lavables aux assurés bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire.

Les personnes « fragiles ou vulnérables » du fait de leur pathologie ou la combinaison de leur âge et d'une pathologie peuvent obtenir des masques totalement pris en charge par l'Assurance Maladie sur prescription médicale.

De nombreux assurés ne rentrent pas dans ces critères et peuvent avoir des difficultés à faire face à la charge financière induite par ces achats.

Les assurés en grande précarité d'une part et les assurés dits en « effet de seuil » d'autre part.

Pour des raisons autres que « financières », certains publics spécifiques comme les « Jeunes » doivent également être accompagnés pendant cette période.

La CPAM de la Côte d'Opale a souhaité faciliter l'accès aux masques et favoriser la mise en œuvre d'actions de prévention pour rappeler la nécessité de maintenir l'ensemble des gestes barrières.

2 mesures sont mises en œuvre :

- attribuer une subvention exceptionnelle aux associations et services partenaires ciblés pour la mise en œuvre d'action de « Prévention Covid »
- faciliter l'accès à une aide financière d'un montant de 30 € par personne pour les foyers non éligibles aux dispositifs prévus

Un point d'actualité sera proposé sur les mesures de simplification administratives d'accès aux aides financières extra légales de la CPAM.

Ce point presse sera l'occasion d'échanger avec :

- ✓ Madame Dominique Mortreux, Présidente du Conseil de la CPAM de la Côte Opale
- ✓ Monsieur Pierre-Philippe Caron, Responsable du Pôle d'Appui Accès aux Droits – Soins et Santé à la CPAM de la Côte Opale
- ✓ Monsieur Nicolas Langlais, Responsable de l'association « Développement Social Urbain »